**Centre IGESA - Villa des Sables - Base Nature - 83600 FRÉJUS**

**(Latitude : 434 161 - Longitude : 67 275)**

**Organisé par l’association Extrême Glisse Évènement (EGE)**

**BULLETIN D’INSCRIPTION**

**A retourner impérativement avant le 15 avril 2024**

|  |
| --- |
| **Nom : Prénom :****(Accompagnant éventuel ne participant pas aux sorties en mer)****Nom : Prénom :** |
| **Date et Lieu de Naissance :**  |
| **Adresse :** |
| **Téléphone : e-mail :** |
| **Profession : Licence FFS N° :** |

**PROGRAMME**

**Samedi 30 mars 2024**

8h00 : accueil des participants et petit déjeuner

9h00 : parcours chronométré de 10 km (moyenne minimale de 5 km/Heure exigée)

12h00 : déjeuner

15h00 : randonnée groupée de deux heures, retour 17h00

19h00 Diner

21h00 : randonnée nocturne groupée de deux heures retour 23 heures

**Dimanche 31 Mars 2023**

05h00 : sortie levers de soleil, retour 07h00

8h00 : petit déjeuner

11h00 : sortie en mode course sur l’Argens

13h30 : déjeuner de cloture

Nota : Les parcours sont fixés en fonction des conditions météorologiques et les horaires prévus sont susceptibles d’être modifiés. Pour être qualifié toutes les sorties sont obligatoires.

**REGLEMENT**

**Frais d’inscription :**

Participant : 120€ - Accompagnant : 90€

Les frais couvrent :

• L’organisation générale, l’animation et les moyens de sécurité.

• L’hébergement de la nuit du samedi au dimanche au Centre IGESA.

• La pension complète du samedi matin au dimanche midi.

**Matériel et équipement de sécurité à fournir par chaque participant**

• Une planche gonflable longueur minimale 12.6 et maximale 14 pieds, un leash et une rame

• Un gilet 50 Newton ou une ceinture largable 100 Newton.

• Un sac à dos d’hydratation.

• Un vêtement néoprène dont le port peut être rendu obligatoire en fonction des conditions météorologiques, un short et lycra, ou une combinaison Long-John et lycra, et/ou une veste néoprène de 3 à 5 mm

• En plus pour la sortie de nuit : un gilet de sécurité routière fluorescent, un sifflet, une lampe de type Flash-Light, un bâton luminescent, une lampe frontale étanche et des piles de rechange.

**Responsabilités et Assurances :** L’organisateur met en œuvre tous les moyens à sa disposition pour assurer la sécurité des participants conformément aux lois et aux règlements. La décision de participer à l’évènement relève de la responsabilité de chaque participant.

Conformément à l’Article L321-6 du Code du Sport, il est précisé que les licenciés de la Fédération Française de Surf peuvent adhérer au contrat « collectif d’assurance de personnes » disponible en téléchargement sur le site de la fédération.

Les participants sont informés qu’ils peuvent souscrire des garanties individuelles accidents complémentaires couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

L’organisateur n’a qu’une obligation de moyens et décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant l’évènement.

L’organisateur a souscrit une assurance ASSOCIATION PRO auprès de la compagnie ALLIANZ contrat n° 60963612 couvrant sa responsabilité civile et celle de ses préposés salariés ou bénévoles et celle des adhérents à l’association EGE.

La solidarité est obligatoire, et ses règles s’appliquent en mer. En cas de chute ou de difficulté d’un participant, les autres participants s’efforceront de lui venir en aide.

**Communication :** Les images et vidéos réalisées pendant ou à l’occasion de l’événement resteront la propriété d’EGE, et pourront être diffusées gratuitement par tout service de diffusion conformément à l’article L. 333-7 du Code du Sport.

**Respect des règles et des valeurs du sport :** L’organisateur est f attaché au respect absolu des personnes, des biens et de la nature et pourra écarter tout participant bafouant volontairement ces valeurs, ce qui sera rappelé lors du briefing la veille du départ.

**RGPD** : L’organisateur s’engage à traiter les données collectées dans le respect de la règlementation applicable prévue par la loi du 20 juin 2018 et par le règlement général sur la protection des données à caractère personnel. Toute information complémentaire est disponible sur le site : https://www.cnil.fr/. Le responsable du traitement des données est M. Jean-Philippe GIRARDIN — jeanphi@ege-var.com.

**Le dossier complet d’inscription doit nous parvenir avant le 15 mars 2023**

**Par e-mail à l’adresse** **contact@paddleraid.com**

**Ou par voie postale à Extrême Glisse Évènement - Les Florianes - Bat C3 –**

**350, av. du 8 mai 1945 – 83700 Saint-Raphaël**

**Avec les documents suivants et le paiement à savoir :**

• Le bulletin d’inscription complété et signé + une pièce d’identité + la licence de Surf 2024 (souscription possible sur place avec un certificat médical).

• Le paiement de 120 € par participant plus éventuellement 90€ par accompagnant, par chèque ou virement sur le compte ouvert au nom de : « Association Extrême Glisse Évènement », IBAN : FR76 1910 6000 1443 6817 0131 262 - BIC : AGRIFRPP891.

**Fait à le**

**Nom, prénom et signature**